

## Un choix élargi de mobilités sur le territoire

Page modifiée le mercredi 8 janvier 2025 • Données Le Mans Métropole

*Autopartage, covoiturage, navettes... Le Pôle métropolitain mobilités Le Mans-Sarthe déploie des alternatives à la voiture individuelle.*



Plus d'un tiers des usagers ayant emprunté la halte ferroviaire "Le Mans Hôpital" en 2023 étaient munis d'un ticket Setram.  
© Ville du Mans

Le lancement de la campagne de communication « Je change de mode » visant à inciter les habitants du [Pôle métropolitain mobilités Le Mans-Sarthe](#) à changer leurs modes de transports a permis un coup de

projecteur sur les nombreuses **alternatives à la voiture individuelle** déjà disponibles sur le territoire.

Ce syndicat mixte regroupe actuellement six communautés de communes autour de Le Mans Métropole et du Département de la Sarthe. Un acteur clé au service du développement des **mobilités durables**, en réponse aux enjeux climatiques et sociaux.

Autorité organisatrice de mobilité, le pôle déploie plusieurs services de mobilités :

- **Autopartage** : Le réseau [Mouv'n Go](#) offre une solution d'autopartage accessible à tous les usagers ayant besoin d'un véhicule de manière occasionnelle. Ce service permet de louer (9€ à 19€ selon la durée) un véhicule disponible dans l'une des 23 stations réparties sur le territoire sarthois. L'utilisation du service est simple : il suffit de s'abonner et de réserver en ligne le véhicule de son choix, à la date et à l'heure qui convient.
- **Covoiturage** : [BlaBlaCar Daily](#) propose le plus grand réseau de covoitureurs pour les habitants et salariés du territoire. Le réseau Coup D'Pouce est la solution idéale pour les habitants des zones éloignées des transports collectifs. Deux lignes de covoiturage sont actuellement en service sur notre territoire : « Marigné-Laillé / Écommoy » et « Fillé / Spay / Allonnes ». Le service repose sur l'entraide. Il suffit de se rendre à l'arrêt Coup D'Pouce, d'appuyer sur le bouton d'appel pour activer le signal lumineux et alerter les automobilistes disponibles
- **Vélo** : L'une des priorités du Pôle est de promouvoir l'usage du vélo pour les trajets quotidiens, en s'appuyant sur l'expertise de professionnels reconnus. Pour atteindre cet objectif, des partenariats ont été noués avec différentes associations, qui organisent des ateliers en entreprise afin de sensibiliser les habitants et les salariés à la pratique du vélo.

Par ailleurs [IllyGo](#), nouveau réseau de transport qui structure tout le territoire va être étendu prochainement. Pour l'instant, la navette IllyGo assure, du lundi au vendredi, des trajets quotidiens entre Changé et Le Mans, avec un arrêt à la station « Espal » (ligne T2) et des arrêts supplémentaires dans les zones d'activités des Ravalières et du Perquoi. Le mercredi, le service est étendu aux quatre autres communes du Sud-Est Manceau, et le samedi, IllyGo relie les cinq communes de l'intercommunalité à la station « Espal » (T2).

Dès le 2 janvier prochain, le réseau IllyGo s'étend sur l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain en proposant des **lignes express connectées au tramway** (T2) vers la Métropole, vers et depuis Bouloire et Ballon-Saint Mars, des dessertes employeurs connectées à Tempo vers et depuis La Suze-sur-Sarthe, des lignes de proximité en rabattement vers le TER (Écommoy et Sillé-le-Guillaume) ou le tramway (T2) depuis Changé et le Sud-Est Manceau.

« Ces nouvelles dessertes IllyGo constitueront des lignes de rabattement autour des gares structurantes du territoire mais aussi autour des arrêts permettant de rejoindre le bassin de vie central de Le Mans Métropole. Il s'agit d'un réseau expérimental unique en France. Ces nouvelles navettes, financées en partie par le versement « Mobilités » assuré par les entreprises, élargiront le bassin de recrutement des employeurs du territoire en quête de nouveaux salariés et traduisent une démarche de soutien à l'emploi », explique Stéphane Le Foll, président du Pôle métropolitain mobilités Le Mans-Sarthe.

La **tarification** et les **titres de transport** sont travaillés pour donner une lisibilité et une complémentarité maximum avec les titres [Aleop](#) et [Setram](#) existants.

Depuis 2022, le ticket Setram permet l'accès au [TER](#) dans les gares d'Arnage, de Champagné et du Mans-Hôpital. L'an passé, 43 578 voyages ont été réalisés avec un titre Setram sur les trois axes ferroviaires concernés.